



FACTURE D'ÉLECTRICITÉ



LA POSTE

SD : 86300246264976D

424261 761 321
691 1/ 1 1



SITE DE CONSOMMATION N° 8012214

24 QUAI DES PECHEURS
STRASBOURG

Point De Livraison
67482/E1/8012214

SARL LA VICTOIRE REICH
24 QUAI DES PECHEURS
67000 STRASBOURG

VOTRE CONTRAT D'ÉLECTRICITÉ N° 1118957

Client titulaire n° 262775
SARL LA VICTOIRE REICH

Votre offre
Offre de marché
100% électricité verte

Votre acheminement
BT > 36 kVA CU

POUR NOUS JOINDRE

Contact commercial :
Mail : thierry.ieroy@es.fr
Tél. : 03 88 20 73 88

Contact facturation :
Mail : caroline.petit@es.fr
Tél. : 03 88 20 73 65

Gérez votre contrat en ligne :
espaceclient.es.fr

Courrier :
ES Énergies Strasbourg
Direction des Ventes
Entreprises et Collectivités
67000 STRASBOURG CEDEX 9

URGENCE RÉSEAUX

03 88 18 74 00



VOTRE FACTURE DU 05/09/2023 N° 330637495 (détail au dos)

Consommations du 01/08/2023 au 01/09/2023 : 5 606 kWh

Cette facture est établie sur la base des consommations communiquées par le Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD).

Montant hors TVA 1.198,00 €

Montant TVA (payée sur les débits) 239,60 €

Montant de la facture TTC 1 437,60 €

Montant prélevé sur votre compte à partir du 20/09/2023

REÇU LE. 15 SEP. 2023

Les tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité dans les domaines de tension HTA et BT évoluent à compter du 1er août 2023 selon la Délibération de la Commission de Régulation de l'Énergie du 31 mai 2023. Le taux de la CSPE est maintenu au 1er août 2023 à 0,5€/MWh.

VOS COORDONNÉES BANCAIRES

Conformément à votre demande, le prélèvement sera réalisé sur le compte FR76 XXXX XXXX XXXX XXXX XX9399 251.
Référence compte : 1319234

L'Espace client ES,
un suivi de contrat pratique et efficace.

Rendez-vous sur espaceclient.es.fr



FOURNITURE

933,69 €

ABONNEMENT

Abonnement du 1 août 2023 au 31 août 2023

Quantité	Prix unitaire	Montant HT
1 mois	30,00 €/mois	30,00 €

CONSOMMATIONS

Heures Pleines Été (HPE) du 01/08/2023 au 01/09/2023

4 515 kWh 0,15129 €/kWh 683,07 €

Heures Creuses Été (HCE) du 01/08/2023 au 01/09/2023

1 091 kWh 0,13161 €/kWh 143,59 €

Coût capacité décret n°2012-1405 (HPE) du 01/08/2023 au 01/09/2023

4 515 kWh 0,00908 €/kWh 41,00 €

Coût capacité décret n°2012-1405 (HCE) du 01/08/2023 au 01/09/2023

1 091 kWh 0,00908 €/kWh 9,91 €

Électricité certifiée d'origine renouvelable (selon les termes de votre contrat) du 01/08/2023 au 01/09/2023

5 606 kWh 0,00 €/kWh Inclus

Coût certificat d'économies d'énergie selon article R221-4-1 Code de l'Énergie du 01/08/2023 au 01/09/2023

5 606 kWh 0,00466 €/kWh 26,12 €

ACHEMINEMENT

237,10 €

Prime fixe du 1 août 2023 au 31 août 2023 (puissance réduite de 60 kVA)

Quantité	Prix unitaire	Montant HT
	14,67 €/kVA/an	73,35 €

Composante de gestion du 1 août 2023 au 31 août 2023

1 mois 199,80 €/an 16,65 €

Composante de comptage du 1 août 2023 au 31 août 2023

1 mois 255,84 €/an 21,32 €

Heures pleines été du 01/08/2023 au 01/09/2023

4 515 kWh 0,0237 €/kWh 107,01 €

Heures creuses été du 01/08/2023 au 01/09/2023

1 091 kWh 0,0172 €/kWh 18,77 €

TAXES ET CONTRIBUTIONS

27,21 €

Contribution au service public de l'électricité (CSPE)

Assiette	Prix / Taux	Montant HT
5 606 kWh	0,0005 €/kWh	2,80 €

Contribution tarifaire acheminement (CTA)

111,32 € 21,93 % 24,41 €

TOTAL HORS TVA

1 198,00 €

TVA

Assiette	Taux	Montant TVA
1 198,00 €	20,00 %	239,60 €

TOTAL TTC

1 437,60 €

PUISSANCES SOUSCRITES

	Heures pleines hiver	Heures creuses hiver	Heures pleines été	Heures creuses été
Puissances souscrites	60 kVA	60 kVA	60 kVA	60 kVA

PUISSANCE MAXIMALE ATTEINTE : 38 kVA

Pour information selon les modalités prévus à l'article 441-10 du Code de Commerce, indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ et pénalités en cas de retard de paiement au taux d'intérêt légal appliqué par la BCE majoré de 10 points et non soumis à la TVA.

Garanties d'Origine de l'électricité en 2022 : 100% renouvelable (70% d'hydraulique, 21% d'éolien, 5% de thermique et 4% d'éolien), 81% d'origine France et 19% d'origine Europe. 100% des garanties d'origine ont été acquises dans le cadre des enchères telles que définies à l'article L. 314-14-1 du Code de l'Énergie. Dans le cas d'un contrat d'électricité verte spécifique, contactez votre chargé(e) d'affaire pour connaître la répartition.